



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 69243

Texte de la question

M. Michel Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de plus en plus importantes auxquelles sont confrontés les directeurs et directrices d'école. En effet, outre la charge de leur classe, ils sont garants du bon fonctionnement administratif de l'école, doivent animer l'équipe pédagogique, coordonner les différentes actions mises en oeuvre, s'assurer de relations continues et confiantes avec les collectivités locales, les parents d'élèves, les services sociaux et le monde associatif. La mise en place des contrats éducatifs locaux, le recrutement des aides éducateurs, la généralisation de l'apprentissage des langues vivantes, une réglementation chaque jour plus contraignante ont accru leur charge de travail et leurs responsabilités. Le nombre croissant de directions vacantes traduit bien le manque d'attractivité de l'emploi de directeur d'école. Les organisations syndicales représentatives de l'enseignement du premier degré partagent ces préoccupations et ont décidé, étant donné l'ouverture tardive des négociations, de lancer un mouvement de grève administrative. Il devient donc urgent que des décisions soient prises afin de permettre de redonner confiance aux directrices et directeurs, d'attribuer au plus vite les décharges de service indispensables à l'accomplissement de leur mission dans de meilleures conditions. Devant ces enjeux, si importants pour l'avenir de notre jeunesse et de notre système éducatif, il souhaiterait savoir les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Giraud](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69243

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6566